

**ACCORD N°2 DE MAPUTO SUR LE CAS DU PRESIDENT MARC
RAVALOMANANA**

Dans le cadre du mandat de l'Equipe Conjointe de Médiation pour Madagascar sous l'égide de l'Union africaine, de la SADC, de l'OIF et des Nations Unies,

Ayant échangé des points de vue sur un certain nombre de questions visant à la résolution durable de la crise à Madagascar,

Ayant en particulier examiné le cas du Président Marc Ravalomana

Déterminés dans un esprit de réconciliation et avec la volonté de placer l'intérêt national au dessus des intérêts particuliers,

Article 1







Nous les quatre chefs de file des mouvances politiques de Madagascar réunis au Centre International de Conférences Joaquim Chissano à Maputo, Mozambique du 5 au 8 août 2009, demandons l'annulation de la condamnation judiciaire de M. Marc Ravalomanana compte tenu des conditions dans lesquelles le procès s'est déroulé.

Article 2

Les chefs de file des mouvances demandent la cessation des poursuites en cours et la remise en liberté immédiate des détenus politiques concernés par les événements de 2009. Les chefs de file s'engagent à mettre en œuvre cet accord conformément à l'article 15 de l'Accord politique de Maputo relatif aux préjudices subis lors des événements politiques de 2002, 2006, 2008 et 2009.

Article 3

Les chefs de file s'engagent à instaurer un climat de paix et de sécurité pour tous les Malgaches. Ils lancent un appel pour mettre fin à toutes les manifestations susceptibles de créer des tensions politiques et sociales.

ZA    AB   

Article 4

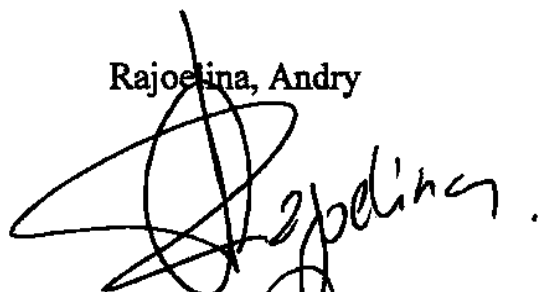
Les chefs de file des mouvances de Madagascar déclarent que le retour du Président Ravalomanana au pays ne saurait être envisagé jusqu'à l'instauration d'un environnement politique et sécuritaire favorable.

Article 5

Les autorités de la transition prennent l'engagement de veiller à la protection de la famille et des biens du Président Ravalomanana.

Ont signé

Rajoelina, Andry

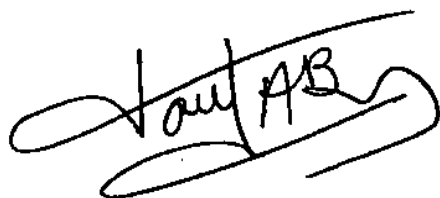


Ravalomanana, Marc



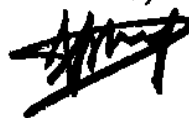
Ont signé comme témoins

Pour l'Union africaine



Ablassé Ouédraogo

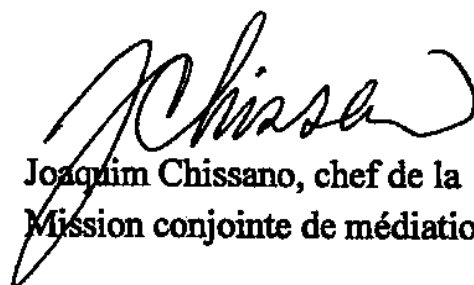
Ratsiraka, Didier



Zafy, Albert



Pour la SADC



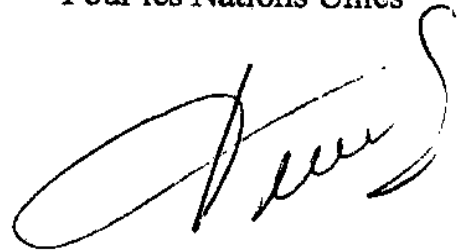
Joaquim Chissano, chef de la
Mission conjointe de médiation

Pour l'Organisation Internationale
de la Francophonie



Edem Kodjo

Pour les Nations Unies



Tiébilé Dramé

Fait à Maputo le 8 août 2009